



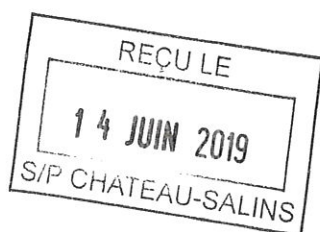
Budget Primitif 2019

de la Communauté de Communes du Saulnois

Volume 2



www.cc-saulnois.fr



Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Monsieur le Sous-Préfet

Château-Salins, le 14 JUIN 2019

BORDEREAU DE DEPOT


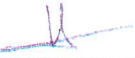
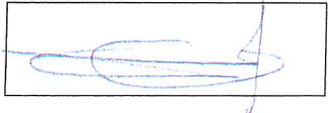




Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

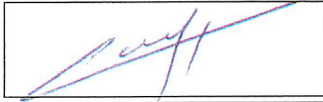


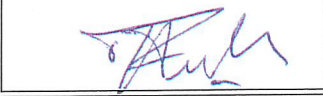

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget primitif 2019 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1) Budgets primitifs 2019 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de DELME - Zone de DIEUZE - Zone de FRANCAITROFF - Zone de MORVILLE-LES-VIC - Zone de MUNSTER - Réseau Très Haut Débit - ESAT d'ALBESTROFF - Zone LA SABLONNIERE Budget primitif 2019 – Budget annexe à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> - SPANC (M49) 	<p>2 exemplaires</p> <p>2 exemplaires</p> <p>2 exemplaires</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

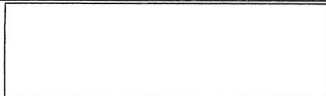
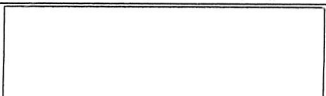

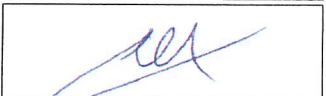

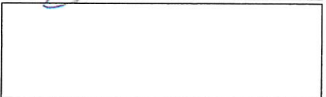
Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

Roland GEIS






















Canton de ALBESTROFF



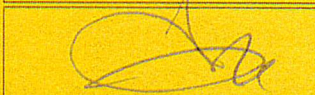

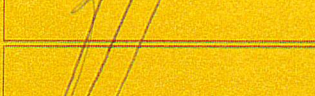


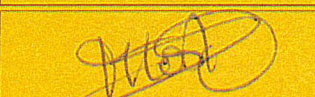




Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
ALBESTROFF	1	GAPP Jean-François			
	2	MUSSOT Germain			
BENESTROFF	3	JAYER Francis			
	4	PIOTROWSKI Paul			
BERMERING	5	MORGENTHALER Christophe		SCHAEDGEN Denis	
FRANCALTROFF	6	BINTZ Bruno			
	7	DIENER Guy			
GIVRYCOURT	8	ZIMMERMANN Jacques		HILLENBLINK Adolphe	
GUINZELING	9	GERING Maurice		ADRIAN Marc	
HONSKIRCH	10	HENNEQUI Roland		RECHENMANN Rémi	
NSMING	11	PATTAR Alain			
	12	PORT Roland			
NSVILLER	13	BOUSCHBACHER Sylvie		FIMEYER Christian	





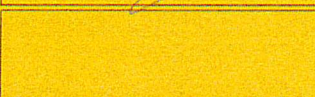





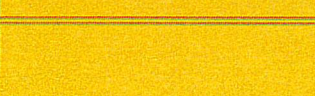

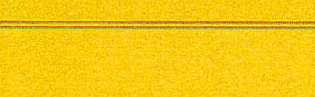

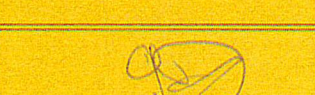

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
LENING	14	ERNST Antoine		CONOTTE Gérard	
LHOR	15	FOLMER Pierre		KREBS André	
LOSTROFF	16	MERTEL Christian		KREMEUR Thierry	
LOUDREFING	17	SIQUOIR Jean-Marie		PELLEGRINI Névio	
MARIMONT LES BENESTROFF	18	AMPS Marcel		BOUVIER Marie Christine	
MOLRING	19	BELLO Maurice		BELLO Nathalie	
MONTDIDIER	20	PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
MUNSTER	21	MANNS Jean-Luc		KIFFER Michel	
NEBING	22	SUPERMAT Thierry		THIRION Jean-Paul	
NEUVILLAGE	23	ROCH Jean-Marie		NOPRE Huguette	
RENING	24	FESTOR Michel		KLEIN Albert	
RODALBE	25	DISCHER Roland		PERNET Jean-Marie	
TORCHEVILLE	26	FRICHE Laurent		BESSEGA Bertrand	
VAHL LES BENESTROFF	27	ZAMPIERI Stephanie		LICHTLE Jean Marc	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
VIBERSVILLER	28	BASTIEN Jean-Marc 	<input type="checkbox"/>	DREYDEMY Denis 	<input type="checkbox"/>
VIRMING	29	HOUPERT Yolande 	<input type="checkbox"/>	HOUPERT Fernand 	<input type="checkbox"/>
VITTEBSBOURG	30	ROSTOUCHER Gilbert 	<input type="checkbox"/>	HUGENEL Patrice 	<input type="checkbox"/>
Total titulaires					

Canton de CHATEAU-SALINS

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	31	BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric	
ACHAIN	32	RENARD Louis		DUBOIS Jérôme	
AMELECOURT	33	CHAIZE Gérard		ADONIAS René	
ATTILLONCOURT	34	GAZIN Patrick		MICHEL Joël	
BELLANGE	35	CAMPADIEU Marcel		LORRETTE Hubert	
BIONCOURT	36	PERRIN Christine		HUMBERT Eric	
BURLIONCOURT	37	RICATTE François		FRACHE Sébastien	
CHAMBREY	38	GROSJEAN Mathieu		MAYER Patrick	
CHATEAU SALINS	39	ALTENBURGER Jean-Marie			
	40	BENIMEDDOURENE Gaetan			
	41	DUGRAIN Odile			
	42	GADY Jean Jacques			
	43	LARIVIERE Sylvie			


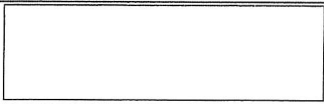

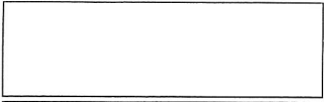

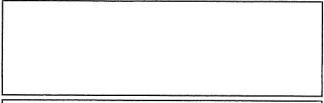
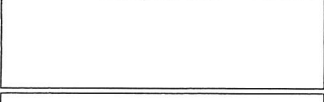
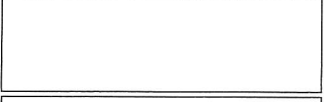

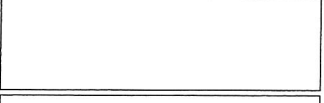
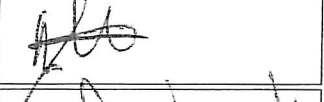

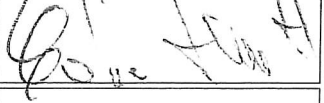



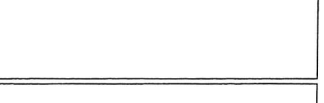






Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
CHATEAU VOUE	44	SCHMITT-KNAFF Isabelle		COUSTHAM Denis	
CONTHIL	45	STEMART Thierry		VIERMAIN Christian	
DALHAIN	46	CONTE Didier		BRULFER Cindy	
FRESNES EN SAULNOIS	47	CIARAMELLA Raphaël		CADARIO Claude	
GERBECOURT	48	DEHAND Jacques		GUYOT Philippe	
GREMECEY	49	BLAISIN Pierre		LHULLIER Guy	
HABOUDANGE	50	CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte	
HAMPONT	51	MEYER Gérard		MASSON Gérard	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	52	JOST Annette		PATE Laurent	
LUBECOURT	53	TOUSSAINT André		GOTTE Bernard	
MANHOUE	54	NOEL Christian		LEMOINE Jean-Paul	
MORVILLE LES VIC	55	MAILLARD Marie-Annick		DUCOURNAU Damien	
OBRECK	56	GEOFFROY Didier		ROTH Laëtitia	
PETTONCOURT	57	DIMEY Marie Claude		ROCH Annick	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
PEVANGE	58	HAMANT <i>Fernand</i> 		CHATEAUX <i>Yannick</i> 	
PUTTIGNY	59	MELARD <i>Michel</i> 		PELESZUCK <i>Jean Claude</i> 	
RICHE	60	FORET <i>Robert</i> 		CORSAINT <i>Fabienne</i> 	
SALONNES	61	BROQUARD <i>Jean-Pierre</i> 		THONNELIER KREBS <i>Marie-Josephe</i> 	
SOTZELING	62	DIDIER <i>François</i> 		COUREL <i>Christian</i> 	
VANNECOURT	63	BOUDOT <i>Bernard</i> 		ROTH <i>Dominique</i> 	
VAXY	64	LALLEMENT <i>Claude</i> 		CEZARD <i>Frédéric</i> 	
WUISSE	65	GUELLE <i>Daniel</i> 		ILLY <i>Christophe</i> 	

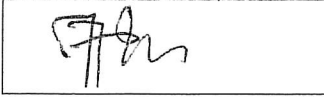
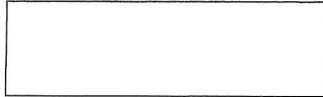

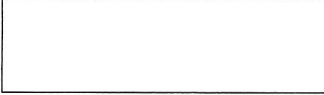

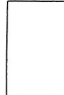

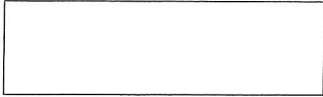
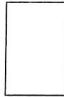
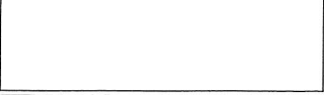

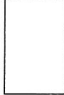




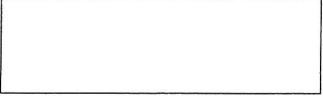


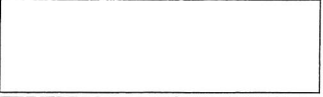




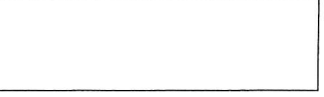
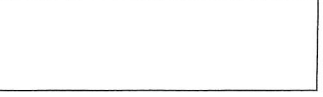

Total titulaires

|

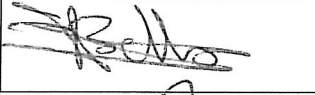


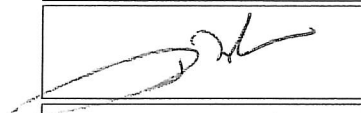


Canton de DELME

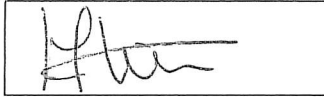
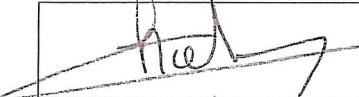


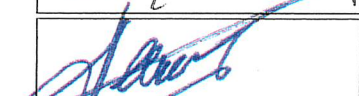
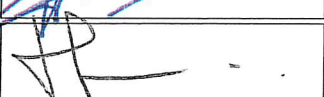



Commune	Boit.	Conseillers communautaires	Proc.	Suppléants	Proc.
AJONCOURT	66	VERHEE René 	<input type="checkbox"/>	DONO Michel 	<input type="checkbox"/>
ALAINCOURT LA COTE	67	DOYEN Bernard 	<input type="checkbox"/>	BLUM Jacques 	<input type="checkbox"/>
AULNOIS SUR SEILLE	68	PROVOST Jean-Luc 	<input type="checkbox"/>	GAZIN Philippe 	<input type="checkbox"/>
BACOURT	69	BOUCHY Genevieve 	<input type="checkbox"/>	BELLOY Thierry 	<input type="checkbox"/>
BAUDRECOURT	70	BIZE Martine 	<input type="checkbox"/>	DECKER François 	<input type="checkbox"/>
BREHAIN	71	BUTLINGAIRE Olivier 	<input type="checkbox"/>	DAUPHIN Didier 	<input type="checkbox"/>
CHATEAU BREHAIN	72	COLASSE Martial 	<input type="checkbox"/>	COLASSE Charles 	<input type="checkbox"/>
CHENOIS	73	SANSON Albert 	<input type="checkbox"/>	MOSER Charles 	<input type="checkbox"/>
CHICOURT	74	LECLECH Alain 	<input type="checkbox"/>	BARTHELEMY Yves 	<input type="checkbox"/>
CRAINCOURT	75	FISCHER Didier 	<input type="checkbox"/>	BIZZARRI Pascal 	<input type="checkbox"/>
DELME	76	GEIS Roland 	<input type="checkbox"/>		
	77	PILLEUX Christelle 	<input type="checkbox"/>		
DONJEUX	78	LEMOINE Serge 	<input type="checkbox"/>		

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
FONTENY	79	<i>DONATIN Alain</i>		<i>ADAM Thierry</i>	
FOSSIEUX	80	<i>GERARD François</i>		<i>HENNICK Cédric</i>	
FREMERY	81	<i>BARBIER Marie-Thérèse</i>		<i>PERRIN Jean Luc</i>	
HANNOCOURT	82	<i>GODFRIN Jean-Noel</i>		<i>MEYER Pascal</i>	
JALLAUCOURT	83	<i>FLORENTIN François</i>		<i>PARISOT Frédéric</i>	
JUVILLE	84	<i>BLASSELLE Hervé</i>		<i>GRANDIDIER Jacques</i>	
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	85	<i>HUCHOT Pierre</i>		<i>ETIENNE Gilles</i>	
LEMONCOURT	86	<i>PIQUARD François</i>		<i>BOFFIN Christelle</i>	
LESSE	87	<i>HUSSON Christophe</i>		<i>TIAPHAT Benoit</i>	
LIOCOURT	88	<i>DOUX Stéphane</i>		<i>JULLIER Bernard</i>	
LUCY	89	<i>WILLAUME Claude</i>		<i>BARBIER François</i>	
MALAUCCOURT SUR SEILLE	90	<i>JACQUEMIN Maurice</i>		<i>JACQUEMIN ROBERT</i>	
MARTHILLE	91	<i>HIERONIMUS Gérard</i>		<i>BIRHANTZ Jean Claude</i>	
MORVILLE SUR NIED	92	<i>BELLOY Laurence</i>		<i>JACQUOT Daniel</i>	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.		
ORIOCOURT	93	<i>PIC Jean-Jacques</i>			<i>GEIS Virginie</i>		
ORON	94	<i>CHONE Jean-Marc</i>			<i>DULME André</i>		
PREVOCOURT	95	<i>MEYER Gérard</i>			<i>CHONT Pascal</i>		
PUZIEUX	96	<i>BROGARD Jean-Luc</i>			<i>QUENETTE Gaele</i>		
SAINT EPVRE	97	<i>LEONARD Jean</i>			<i>HERGEL Pascal</i>		
TINCRY	98	<i>DUSSOUL Gil</i>			<i>NASSOY Jean Louis</i>		
VILLERS SUR NIED	99	<i>LEMALE Bernard</i>			<i>JOLAIN Cathy</i>		
VIVIERS	100	<i>CEZARD Bertrand</i>			<i>ANTOINE Pierre</i>		
XOCOURT	101	<i>GASSERT Xavier</i>			<i>AUMONIER Jean Pierre</i>		
		Total titulaires					

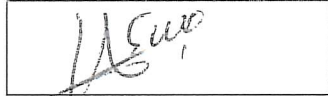



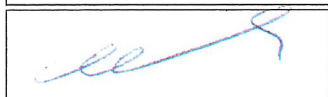

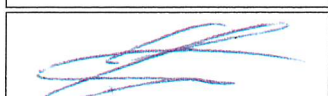
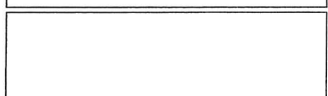
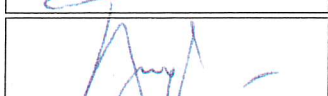

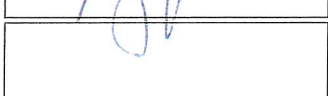
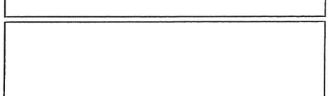

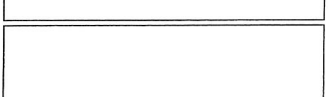

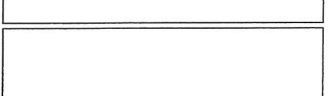


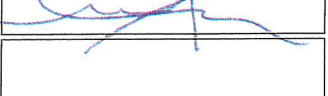

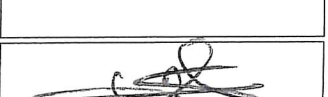



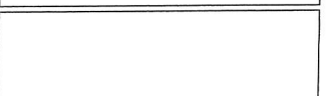

Canton de DIEUZE

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
BASSING	102	LEGRAND Christian		RICHARD Gérard	
BIDESTROFF	103	BELLO Hervé		PIERRON Francis	
BLANCHE EGLISE	104	ROUSSELLE Olivier		BOUBEL Alain	
BOURGALTROFF	105	HINSCHBERGER Sylvain		DENIS Marcel	
CUTTING	106	IMHOFF Germain		JACQUOT Nicolas	
DIEUZE	107	BAU Claudine			
	108	BENOIST Paul			
	109	ESSELIN Christophe			
	110	FRANCOIS Bernard			
	111	HERBIN Sylviane			
	112	LANG Jérôme			
	113	LORMANT Fernand			
	114	OBELLIANNE Laurence			

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
DOMNOM LES DIEUZE	115	THIRION Micheline 	<input type="checkbox"/>	THIRION Eric <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GELUCOURT	116	VEVEURT Jean-Louis <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAUTRIN Nicolas <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUEBESTROFF	117	CHATEAUX Thierry 	<input type="checkbox"/>	SCHERRER Gilbert 	<input type="checkbox"/>
GUEBLANGE LES DIEUZE	118	VOINOT Gilbert 	<input type="checkbox"/>	VARY Emmanuel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUEBLING	119	REMILLON Joseph 	<input type="checkbox"/>	BERNARD Evelyne <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIDREZING	120	GENIN Hubert 	<input type="checkbox"/>	DORT Jean-Paul <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LINDRE BASSE	121	HAMANT Rémy 	<input type="checkbox"/>	FRACHE Daniel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LINDRE HAUTE	122	GUYON Olivier 	<input type="checkbox"/>	BLASIARD Christophe <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULCEY	123	GUERIN Michel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUPONT Marcel 	<input type="checkbox"/>
RORBACH LES DIEUZE	124	BOUCHE Etienne <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUPRE Philippe <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAINT MEDARD	125	HAMANT Pascal <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRENEUR Denis <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FARQUIMPOL	126	BARTHELEMY David 	<input type="checkbox"/>	BARTHELEMY Ghislain <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JAL DE BRIDE	127	LAIR Jacques <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	128	MATTES Marcel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
VERGAVILLE	129	<i>BECK Gérard</i>			
	130	<i>MINEL Bernard</i>			
ZARBELING	131	<i>COLOMBEY Francois</i>		<i>VUILLAUME Didier</i>	
ZOMMANGE	132	<i>GAILLOT Jean-Luc</i>		<i>GAILLOT Laurent</i>	
		Total titulaires			

Canton de VIC SUR SEILLE

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
BEZANGE LA PETITE	133	SEVE Hervé 		NAVE Claude 	
BOURDONNAY	134			BARBIER Armelle 	
DONNELAY	135	CHAMANT Christian 		BOURGUIGNON André 	
JUVELIZE	136	CIMINERA Sylvain 		VELOT Laurent 	
LAGARDE	137	ZIEGLER Serge 		MANDOIS Alain 	
LEY	138	MEREL Jean-Michel 		BARBELIN François 	
LEZEY	139	GALBOURDIN David 		HANZO Ludovic 	
MAIZIERES LES VIC	140	GUISE Alain 		BORDIN Chantal 	
MARSAL	141	CALCATERA Bernard 		GERARD Pierre 	
MONCOURT	142	NICOLAS Sylvain 		RAYEUR Didier 	
MOYENVIC	143	SIMERMAN Jean Marie 		BALDIN Martine 	
OMMERAY	144	HENRY Sébastien 		BOUDEL Eric 	
VIC SUR SEILLE	145	ANDRIANNE Sonia 			

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
	146	<i>END Jérôme</i>			
	147	<i>MARTINI Gérard</i>			
XANREY	148	<i>PLIGOT Bernard</i>		<i>VERGANCE Dominique</i>	
		Total titulaires			

BUDGET ANNEXE
DE LA ZONE DE FRANCAITROFF



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE - ZONE DE FRANCAITROFF

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

Numéro SIRET : 24570120600063

Poste comptable de TRESORERIE DE CHATEAU SALINS

M14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2019

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières <i>-> cf. budget principal</i>		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
19	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
20/21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
23	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
24/25	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
26	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
27	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
29	A4 - Etat des provisions	X	
30	A5 - Etalement des provisions	X	
31	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
32	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
33	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
34	D2-Arrêté et signatures	X	
			X

ZONE DE FRANCAITROFF - BP 2019

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.


La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-

III - La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au BP+ DM de l'exercice précédent

Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins



Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le 
ID : 057-245701206-20190325-CCSDCC19021D-DE

Nombre de conseillers désignés : 148
Nombre de conseillers en fonction : 148
Nombre de conseillers présents : 80
Nombre de conseillers votants : 87

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2019
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 18 mars 2019

POINT N° CCSDCC19021D
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : Compte Administratif 2018 – Budget annexe de la zone de FRANCAITROFF - Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuver le Compte Administratif du budget annexe de la zone de FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2017	+ 56 030,44 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2017	- 56 030,44 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2018	+ 10 370,98
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018	+ 10 370,98 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2017	- 56 030,44 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2018	+ 141 705,68 €
Etat des restes à réaliser en 2018 à reporter en 2019	0,00
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2018	+ 85 675,24 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée le report à la section de fonctionnement de 10 370,98 euros du budget annexe de la zone de FRANCAITROFF.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE le report à la section de fonctionnement de 10 370,98 euros du budget annexe de la zone de FRANCAITROFF.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	87
Abstentions	2
Ne se prononcent pas	3
Suffrages exprimés	82
Pour	81
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	95 221,99	84 851,01
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		10 370,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 221,99	95 221,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	149 622,23	63 946,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		85 675,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 622,23	149 622,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	244 844,22	244 844,22
------------------------	------------	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	51 521,00		29 259,00	29 259,00	29 259,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	48 085,00				
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		99 606,00		29 259,00	29 259,00	29 259,00
66	Charges financières	16 400,00		13 526,00	13 526,00	13 526,00
67	Charges exceptionnelles	17 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	21 061,47				
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionner		154 067,47		43 785,00	43 785,00	43 785,00
023	Virement sect. d'inv.			3 055,39	3 055,39	3 055,39
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	613 616,40		48 381,60	48 381,60	48 381,60
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne		613 616,40		51 436,99	51 436,99	51 436,99
TOTAL		767 683,87		95 221,99	95 221,99	95 221,99
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					95 221,99	95 221,99
RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	19 465,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	114 010,37		58 275,78	58 275,78	58 275,78
Total des recettes de gestion courante		133 475,37		62 675,78	62 675,78	62 675,78
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	137 161,52				
78	Reprises sur provisions	60 482,82				
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		331 119,71		62 675,78	62 675,78	62 675,78
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	441 927,16		22 175,23	22 175,23	22 175,23
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		441 927,16		22 175,23	22 175,23	22 175,23
TOTAL		773 046,87		84 851,01	84 851,01	84 851,01
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				10 370,98	10 370,98
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					95 221,99	95 221,99

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 261,76
---	-----------

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	5 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		10 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	126 600,00		114 447,00	114 447,00	114 447,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		126 600,00		114 447,00	114 447,00	114 447,00
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		136 600,00		127 447,00	127 447,00	127 447,00
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	441 927,16		22 175,23	22 175,23	22 175,23
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		441 927,16		22 175,23	22 175,23	22 175,23
TOTAL		578 527,16		149 622,23	149 622,23	149 622,23
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					149 622,23	149 622,23
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim.(hors 16					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	56 030,44				
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions	-1,52		12 510,00	12 510,00	12 510,00
Total des recettes financières		56 028,92		12 510,00	12 510,00	12 510,00
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		56 028,92		12 510,00	12 510,00	12 510,00
021	Virement de la section de fonction			3 055,39	3 055,39	3 055,39
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	613 616,40		48 381,60	48 381,60	48 381,60
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		613 616,40		51 436,99	51 436,99	51 436,99
TOTAL		669 645,32		63 946,99	63 946,99	63 946,99
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					85 675,24	85 675,24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					149 622,23	149 622,23

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

29 261,76

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 259,00		29 259,00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	13 526,00		13 526,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		48 381,60	48 381,60
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 055,39	3 055,39
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		43 785,00	51 436,99	95 221,99

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 95 221,99

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		22 175,23	22 175,23
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	114 447,00		114 447,00
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	3 000,00		3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	10 000,00		10 000,00
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		127 447,00	22 175,23	149 622,23

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 149 622,23

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	4 400,00		4 400,00
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	58 275,78		58 275,78
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		22 175,23	22 175,23
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		62 675,78	22 175,23	84 851,01

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	10 370,98
	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	95 221,99
	=

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		48 381,60	48 381,60
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement		3 055,39	3 055,39
024	Produits des cessions d'immob.	12 510,00		12 510,00
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		12 510,00	51 436,99	63 946,99

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	85 675,24
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	
	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	149 622,23
	=

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
011	Charges à caractère général	51 521,00	29 259,00	29 259,00
60611	Eau et assainissement		200,00	
60612	Énergie - Électricité	3 000,00	3 000,00	
60621	Combustibles			
60632	Fournitures de petit équipement			
6064	Fournitures administratives			
611	Contrats de prestations			
61521	Terrains	9 000,00	9 000,00	
61522	Bâtiments			
615221	Batiments publics	9 000,00	5 000,00	
6156	Maintenance			
616	Prime d'assurance			
6161	Multirisques	1 400,00	938,00	
617	Etudes et recherches			
6188	Autres frais divers	3 000,00	5 000,00	
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Divers	20 000,00		
6231	Annonces et insertions			
627	Services bancaires			
63512	Taxes foncières	6 121,00	6 121,00	
63513	Autres impôts locaux			
6354	Droits d'enregistrement et de			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	48 085,00		
6522	Reversement de l'excédent des			
654	Pertes sur créances irrécouv.			
6541	Créances admises en non-valeur	48 085,00		
658	Charges diverses de gestion			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES		99 606,00	29 259,00	29 259,00
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	Charges financières(b)	16 400,00	13 526,00	13 526,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 400,00	13 526,00	
66112	Intérêts - Rattachement des IC			
	Calcul du 66112 :			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
	ICNE de l'exercice : 758.44			
	ICNE de N-1 : 975.20			
6618	Intérêts des autres dettes			
67	CH. exceptionnelles(c)	17 000,00	1 000,00	1 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalité			
673	Titres annulés	17 000,00	1 000,00	
68	Dotations au provisions(d)	21 061,47		
6815	Dotations aux provisions pour	21 061,47		
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		154 067,47	43 785,00	43 785,00
023	Virement à la section d'investisse		3 055,39	3 055,39
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	613 616,40	48 381,60	48 381,60
675	Valeurs comptables des immobil	539 873,10		
676	Différence sur réalisation (+)			
6811	Dotations aux amortissements d	73 743,30	48 381,60	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		613 616,40	51 436,99	51 436,99
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		613 616,40	51 436,99	51 436,99
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE		767 683,87	95 221,99	95 221,99
	+			
RESTES A REALISER N-1				
	+			
002 RESULTAT REPORTE				
	=			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.				95 221,99

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	758,44
Montant des ICNE de l'exercice N-1	975,20
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-216,76

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	19 465,00	4 400,00	4 400,00
7035	Locations de droits de chasse			
70878	par d'autres redevables	19 465,00	4 400,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
7473	Départements			
7475	Groupements de collectivités			
7478	Autres organismes			
75	Autres produits de gestion couran	114 010,37	58 275,78	58 275,78
752	Revenus des immeubles	63 225,00	56 037,48	
7551	Excédent des budgets annexes à			
7552	Prise en charge du déficit du	50 785,37	2 238,30	
758	Produits divers de gestion			
	TOTAL GESTION DES SERVICES	133 475,37	62 675,78	62 675,78
	(a)=70+73+74+75+013			
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	137 161,52		
773	Mandats annulés			
775	Produits des cessions d'immobi	137 161,52		
7788	Produits exceptionnels divers			
78	Reprises sur provisions (d)	60 482,82		
778	Autres produits exceptionnels			
7815	Reprises sur provisions pour r	60 482,82		
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	331 119,71	62 675,78	62 675,78
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	441 927,16	22 175,23	22 175,23
776	Différences/réalisations (-)			
7761	Moins value compte résultat	402 711,58		
777	Quote-part des subventions	39 215,58	22 175,23	
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	441 927,16	22 175,23	22 175,23
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXEF	773 046,87	84 851,01	84 851,01
	=Total des opér.réelles et d'ordre			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
	002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			10 370,98
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			95 221,99

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
010	Stocks			
20	Immo.incorporelles(hors opératio			
204	Subventions d'équipement versée			
21	Immo.corporelles(hors opérations	5 000,00	3 000,00	3 000,00
2111	Terrains nus			
2113	Terrains aménagés autres que v			
2138	Autres constructions	5 000,00	1 500,00	
21534	Réseaux d'électrification			
21538	Autres réseaux			
21738	Autres constructions			
21758	Autres installations, matériel			
2188	Autres immobilisations corpore		1 500,00	
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et out	5 000,00	10 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	10 000,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve			
13	Subventions d'investissement			
1321	État et établissements nationa			
1323	Départements			
16	Emprunts et dettes assimilées	126 600,00	114 447,00	114 447,00
1641	Emprunts en euros	126 600,00	114 447,00	
1687	Autres dettes			
16874	Communes			
168741	Communes membres du GFP			
18	Compte de liaison : affectation à			
181	<i>Compte de liaison</i>			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	126 600,00	114 447,00	114 447,00
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	136 600,00	127 447,00	127 447,00
040	Opé.d'ordre transfert entre section	441 927,16	22 175,23	22 175,23
	Reprises sur autofinancement ant	39 215,58	22 175,23	22 175,23
13911	<i>Etat et établissement</i>	13 704,39	6 990,55	
13913	<i>Département</i>	25 511,19	15 184,68	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
	Charges transférées	402 711,58		
192	<i>Moins values sur cession</i>	402 711,58		
041	Opérations patrimoniales			
	<i>Autres</i>			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	441 927,16	22 175,23	22 175,23
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	578 527,16	149 622,23	149 622,23
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			149 622,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement			
1311	État et établissements nationa			
1313	Départements			
1321	État et établissements nationa			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds			
1328	Autres			
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)			
1641	Emprunts en euros			
1687	AUTRES DETTES			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
2315	Installations, matériel et out			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserve	56 030,44		
1068	Excédents de fonctionnement ca	56 030,44		
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
181	<i>Compte de liaison</i>			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.	-1,52	12 510,00	12 510,00
	Total des recettes financières	56 028,92	12 510,00	12 510,00
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	56 028,92	12 510,00	12 510,00
021	Virement de la sec. de fonctionne		3 055,39	3 055,39
040	Opé.d'ordre transfert entre sectio	613 616,40	48 381,60	48 381,60
192	<i>Plus values sur cession</i>			
2138	<i>Autres constructions</i>	539 873,10		
2315	<i>Installations, matériel et out</i>			
28138	<i>Autres constructions</i>	73 053,20	47 691,52	
28158	<i>Autres installations, matériel</i>	690,10	690,08	
	Total prelev.de la sec.de fonctioni	613 616,40	51 436,99	51 436,99

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
	<i>Autres</i>			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	613 616,40	51 436,99	51 436,99
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	669 645,32	63 946,99	63 946,99
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF			85 675,24
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEI			149 622,23

ZONE DE FRANCALTROFF - BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 475 121,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 475 121,00									
05535020146400202	CREDIT MUTUEL	30/09/2006	30/09/2006	31/03/2007	200 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,10	4,16	EUR	T	P	O	A-1
86405134557	CREDIT AGRICOLE	23/12/2004	23/12/2004	12/03/2005	294 545,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	2,32	2,34	EUR	T	P	O	A-1
8645300	CAISSE D'EPARGNE	02/06/2010	25/05/2010	25/02/2011	289 788,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,71	EUR	T	P	O	A-1
8645471	CAISSE D'EPARGNE	02/06/2010	25/05/2010	25/02/2011	150 180,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,66	3,71	EUR	T	P	O	A-1
MON227086EUR	SFIL CAFFIL	21/12/2004	21/12/2004	01/04/2005	140 608,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,79	EUR	T	P	O	A-1
MON241399EUR	SFIL CAFFIL	11/08/2006	11/08/2006	01/12/2006	400 000,00	V	Euribor 03 M-Floor -0.1 sur Euribor 03 M + 0.1	3,31	3,40	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				411 380,22					88 392,39	12 523,10		758,44
1641 Emprunts en euros (total)				411 380,22					88 392,39	12 523,10		758,44
05535020146400202	N		A-1	99 845,82	8	F	Taux fixe à 4.1 %	4,16	10 773,11	3 929,45		0,00
86405134557	N		A-1	21 628,19	0,95	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	0,00	21 628,19	0,00		
8645300	N		A-1	154 940,28	6,9	F	Taux fixe à 3.66 %	3,71	19 789,94	5 401,26		480,91
8645471	N		A-1	80 296,31	6,9	F	Taux fixe à 3.66 %	3,71	10 255,97	2 799,15		249,23
MON227086EUR	N		A-1	14 941,19	1	F	Taux fixe à 3.74 %	3,79	11 897,20	393,24		28,30
MON241399EUR	N		A-1	39 728,43	2,67	V	Euribor 03 M-Floor - 0.1 sur Euribor 03 M + 0.1	0,00	14 047,98	0,00		0,00
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		411 380,22					88 392,39	12 523,10	0,00	758,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	411 380 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Taux variable simple (total)														
Taux complexe														
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Seuil d'amortissement sur un an : 1 500,00 € TTC	28/11/2003
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	Sur la même durée que l'amortissement des biens	28/04/2011
AUTRES PROCEDURES	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Cf. Délib. CCSDCC11049 du 28/04/2011 Cf. Délib. CCSDCC17137 du 27/12/2017	

Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins
Membres de délégués désignés : 148
Membres de délégués en fonction : 148
Membres de délégués présents : 89

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
Reçu en préfecture le 16/05/2011
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité

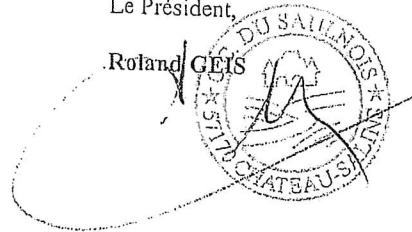
Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de
la Moselle

Arrondissement
de Château-Salins

Membres de
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président

Département de la Moselle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SAULNOIS

Arrondissement de Château-Salins

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués désignés : 148

Nombre de délégués en fonction : 148

Nombre de délégués présents : 47

Séance du 16 janvier 2014
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Nombre de délégués votants : 51

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014

Reçu en préfecture le 20/01/2014

Affiché le

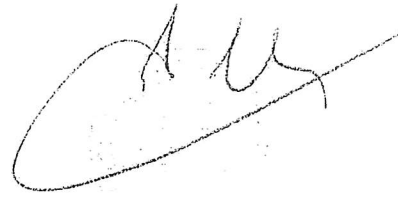
- AUTORISE la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.

- AUTORISE le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS

Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins
Nombre de conseillers désignés : 148
Nombre de conseillers en fonction : 148
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;

Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;

VU les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ Plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Envoyé en préfecture le 23/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7768
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

ID: 057316701506-20171207-CCSD-CC-17-137-06

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

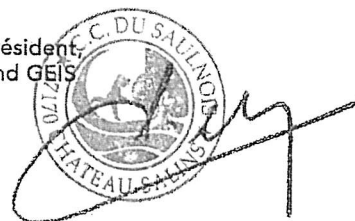
Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- MET EN OEUVRE, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : SIGNALETIQUE DE ZONE (COMPTE 2158)Désignation du bien : **SIGNALETIQUE DE ZONE**Localisation :Zone communautaire
57670 FRANCALTROFFI. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 4 140,58 €
 - Durée de l'amortissement : 6 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1313 : Département	1 656,00 €	6 ans
TOTAL	1 656,00 €	6 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
SIGNALETIQUE DE ZONE	2014	4 140,58 €	6 ans	3 450,50 €	690,08 €	0,00 €
Total amortissement des dépenses		4 140,58 €		3 450,50 €	690,08 €	0,00 €
Amortissement des subventions						
Compte 1313 : Département	2014	1 656,00 €	6 ans	1 380,00 €	276,00 €	0,00 €
Total amortissement des subventions		1 656,00 €		1 380,00 €	276,00 €	0,00 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : **CONTRÔLE TECHNIQUE DU SAULNOIS**Localisation :Zone communautaire
57670 FRANCALTROFFI. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 275 258,59 €
 - Durée de l'amortissement : 30 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1311 : Etat	37 100,00 €	30 ans
Compte 1313 : Département	100 000,00 €	30 ans
TOTAL	137 100,00 €	30 ans

III. Plan d'amortissement prévisionnel :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
Bâtiment Contrôle Technique du Saulnois	2013	275 258,59 €	30 ans	55 051,68 €	9 175,28 €	211 031,63 €
Total amortissement des dépenses		275 258,59 €		55 051,68	9 175,28 €	211 031,63 €
Amortissement des subventions						
Compte 1311 : Etat	2013	37 100,00 €	30 ans	7 419,96 €	1 236,66 €	28 443,38 €
Compte 1313 : Département	2013	100 000,00 €	30 ans	19 999,98 €	3 333,33 €	76 666,69 €
Total amortissement des subventions		137 100,00 €		27 419,94	4 569,99 €	105 110,07 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019

NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENT

Désignation du bâtiment : VENAISON DU SAULNOIS

Localisation :

Zone communautaire
57670 FRANCAITROFF

I. Amortissement des dépenses :

		A compter du 01/01/2017	
- Base amortissable :	450 223,82 €	452 854,72 €	Soit 2 630,90 € ajoutés en 2016 = regul d'amortissement 4 X 87,69 € = 350,76 € en 2017 et 2018 - Reste à amortir au 01/01/2019 : 361933,04/24 = 15 080,54 € / an
- Durée de l'amortissement :	30 ANS		

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1311 : Etat	69 120,00 €	30 ans
Compte 1313 : Département	154 112,00 €	30 ans
TOTAL	223 232,00 €	30 ans

III. Plan d'amortissement prévisionnel :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
Bâtiment Venaison du Saulnois	2013	452 854,72 €	30 ans	90 921,68 €	15 080,54 €	346 852,50 €
Total amortissement des dépenses		452 854,72 €		90 921,68	15 080,54 €	346 852,50 €
Amortissement des subventions						
Compte 1311 : Etat	2013	69 120,00 €	30 ans	13 824,00 €	2 304,00 €	52 992,00 €
Compte 1313 : Département	2013	154 112,00 €	30 ans	30 822,36 €	5 137,06 €	118 152,58 €
Total amortissement des subventions		223 232,00 €		44 646,36	7 441,06 €	171 144,58 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019

NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : HOTEL D'ENTREPRISESLocalisation :Zone communautaire
57670 FRANCALTROFFI. Amortissement des dépenses :

	En 2011	A compter du 01/01/2016	A compter du 01/01/2019
- Base amortissable :	1 181 250,32 €	876 041,94 €	231 043,80 €
- Durée de l'amortissement :	30 ANS	Reste 25 ANNEES	Reste 23 ANNEES

Suite cession partielle

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable A l'origine	Durée de l'amortissement	Base amortissable à compter 01/01/2016	Durée de l'amortissement restant au 01/01/2016	Base amortissable à compter 01/01/2019	Durée de l'amortissement restant au 01/01/2019
Compte 1311 : Etat	317 276,00 €	30 ans	235 299,04 €	25 ans	62 056,83 €	23 ans
Compte 1313 : Département	488 000,00 €	30 ans	361 911,81 €	25 ans	95 449,18 €	23 ans
TOTAL	805 276,00 €	30 ans	597 210,85 €	25 ans	157 506,01 €	23 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Date de révision suite à cession partielle	Valeur amortissable	Durée de l'amort. (7 ans + 23 ans)	Amort. Antérieurs à compter du 01/01/2019	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses							
Hôtel d'entreprises	2011	2019	231 043,80 €	23 ans	0,00 €	10 045,38 €	220 998,42 €
Total amortissement des dépenses			231 043,80 €		0,00	10 045,38 €	220 998,42 €
Amortissement des subventions							
Compte 1311 : Etat	2011	2019	62 056,83 €	23 ans	0,00 €	2 698,12 €	59 358,71 €
Compte 1313 : Département	2011	2019	95 449,18 €	23 ans	0,00 €	4 149,96 €	91 299,22 €
Total amortissement des subventions			157 506,01 €		0,00	6 848,08 €	150 657,93 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : **SOCALTRA**Localisation :Zone communautaire
57670 FRANCALTROFFI. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 401 709,56 €
 - Durée de l'amortissement : 30 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1311 : Etat	22 553,00 €	30 ans
Compte 1313 : Département	68 650,00 €	30 ans
TOTAL	91 203,00 €	30 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
Bâtiment SOCALTRA	2011	401 709,56 €	30 ans	107 122,56 €	13 390,32 €	281 196,68 €
Total amortissement des dépenses		401 709,56 €		107 122,56	13 390,32 €	281 196,68 €
Amortissement des subventions						
Compte 1311 : Etat	2011	22 553,00 €	30 ans	6 014,16 €	751,77 €	15 787,07 €
Compte 1313 : Département	2011	68 650,00 €	30 ans	18 306,64 €	2 288,33 €	48 055,03 €
Total amortissement des subventions		91 203,00 €		24 320,80	3 040,10 €	63 842,10 €

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision		Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
6815	Loyers impayés ART TROPHEE		29/10/2018	8 896,53	8 896,53		8 896,53
6815	Loyers impayés V. DE LA TENSCH		29/10/2018	16 887,24	16 887,24		16 887,24
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Loyers impayés ART TROPHEE	8 896,53	1 année	8 896,53		
6815	Loyers impayés V. DE LA TENSCH	16 887,24	1 année	16 887,24		
TOTAL GENERAL						

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 78

Nombre de conseillers votants : 80



Envoyé en préfecture le 27/11/2018

Reçu en préfecture le 27/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20181029-CCSDCC18097_B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2018
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC18097-B
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

**Objet : Budget annexe de la zone de FRANCAITROFF – Hôtel d'entreprises – Sarl ART DU TROPHEE
Actualisation des provisions relatives au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés**

Vu la délibération du Conseil Communautaire, référencée n°CCSDCC15094 du 28 septembre 2015, par laquelle l'Assemblée, constatant les difficultés de paiement du crédit-preneur :

- **PROVISIONNAIT** une somme de 7.631,82 €, au budget annexe de la zone de FRANCAITROFF, concernant le risque d'impayés des loyers relatif à la mise à disposition d'une cellule de l'hôtel d'entreprises sis 57670 zone communautaire de FRANCAITROFF à la Société ART DU TROPHEE ;
- **QUALIFIAIT** la provision susmentionnée, de 7.631,82 €, de semi-budgétaire de droit commun.

Considérant que, par courrier en date du 22 août 2017, l'Etude GANGLOFF ET NARDI, Mandataires Judiciaires au redressement et à la liquidation des entreprises, informe la Communauté de Communes du Saulnois de l'ouverture, par jugement du 02/08/2017, auprès du Tribunal de Grande Instance de Metz, d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de l'EURL ART DU TROPHEE ;

Attendu, qu'il ressort des informations transmises par la Trésorerie de CHATEAU-SALINS, que la totalité des sommes dues, par la société ART DU TROPHEE, au titre de la mise à disposition de la cellule au sein de l'hôtel d'entreprises susmentionné sur la zone communautaire de FRANCAITROFF, s'élève à hauteur de 10.592,49 €, le 24/10/2018 ;

Compte-tenu que cette créance de 10.592,49 € intègre l'émission des loyers correspondant aux mois d'août et septembre 2017, qui n'auraient pas dû être effectué, étant donné l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire par jugement en date du 02/08/2017 ;

Considérant :

1) Qu'en application du principe comptable de prudence :

Il convient de constituer une provision dès qu'il apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

2) En application de l'al. 29° de l'article L.2321-2 du CGCT :

Une provision doit IMPERATIVEMENT être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- ✓ Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune (...);
- ✓ Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce (procédure de règlement judiciaire ou de liquidation judiciaire) ;
- ✓ Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Conformément à l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 24/10/2018, quant à la situation précitée, présentée de la manière suivante :

Objet de la provision semi budgétaire	Montant total des provisions constituées au 01/01/2018	Risque au 23/10/2018 Reste à recouvrer et/ou évaluation de charges	Propositions d'actualisation des provisions soumises au conseil communautaire du mois d'octobre 2018		Montant total des provisions constituées au 31/12/2018	Observation
			Reprise complément /	Montant		
Hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF-Cellule 4-Société ART DU TROPHEE-Liquidation judiciaire (jugement du TGI du 02/08/2017)	7 631,82 €	10 592,49 €	Complément	1 264,71 €	8 896,53 €	Effectuer en sus l'annulation des titres correspondant aux loyers des mois d'août et septembre 2017 pour un montant total de 1 695,96 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver l'actualisation de la provision semi-budgétaire, au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, relative au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés, dans le cadre de la mise à disposition de la cellule au sein de l'hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF à la société ART DU TROPHEE, comme suit :

- **COMPLETER** la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération n°CCSDCC15094 du 28/09/2015 susmentionnée, afin d'obtenir :
 - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun [seule la provision de dépense au chapitre 68 (dotations aux provisions) apparait au budget dans les opérations réelles, la non budgétisation de la recette (retracée par le comptable) permettant une mise en réserve réelle des provisions].
 - Montant total de la provision constituée le 28/09/2015 : 7.631,82 €
 - Montant de la provision complémentaire à effectuer : 1.264,71 € (compte 6815 « provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »)
 - Montant total de la provision restant constituée au 31/12/2018 : 8.896,53 € (soit 7.631,82 € + 1.264,71 €).
- **ANNULER** les titres émis au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, concernant les loyers des mois d'août et septembre 2017, relatifs à la mise à disposition à la société ART DU TROPHEE, d'une cellule au sein de l'hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** l'actualisation de la provision semi-budgétaire, au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, relative au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés, dans le cadre de la mise à disposition de la cellule au sein de l'hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF à la société ART DU TROPHEE, telle que décrite ci-après :
- **COMPLETE** la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération CCSDCC15094 du 28/09/2015 susmentionnée, d'un montant de 1.264,71 € ;
- **CONSERVE** une provision d'un montant total de 8.896,53 € au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, concernant le risque d'impayés des loyers relatif à la mise à disposition de la cellule au sein de l'hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF à la société ART DU TROPHEE, conformément aux chiffres fournis par la Trésorerie de CHATEAUSALINS, le 24/10/2018 ;
- **QUALIFIE** la provision susmentionnée, de 8.896,53 € de semi-budgétaire de droit commun ;
- **ANNULE** les titres émis au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, concernant les loyers des mois d'août et septembre 2017, relatifs à la mise à disposition à la société ART DU TROPHEE, d'une cellule au sein de l'hôtel d'entreprises de FRANCALTROFF.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	80
Abstentions	3
Ne se prononcent pas	0
Suffrages exprimés	77
Pour	76
Contre	1

Envoyé en préfecture le 27/11/2018

Reçu en préfecture le 27/11/2018

Affiché le

SLOW

ID : 057-245701206-20181029-CCSDCC18097_B-DE

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 78

Nombre de conseillers votants : 80



Envoyé en préfecture le 27/11/2018

Reçu en préfecture le 27/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20181029-CCSDCC18097_A-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2018
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC18097-A
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF – Bâtiment relais VENAISON DE LA TENSCH – Actualisation des provisions relatives au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés

Vu la délibération n°CCSDCC13095 du 20/12/2013 relative à la mise à disposition du bâtiment identifié Venaison, sur la zone communautaire de FRANCALTROFF, à la société VENAISON DE LA TENSCH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire, référencée n°CCSDCC15093 du 28 septembre 2015, par laquelle l'Assemblée, constatant les difficultés de paiement du crédit-preneur :

- PROVISIONNAIT une somme de 24.249,78 €, au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, concernant le risque d'impayés des loyers relatif à la mise à disposition du bâtiment sis 57670 zone communautaire de Francaltroff à la Société VENAISON DE LA TENSCH ;
- QUALIFIAIT la provision susmentionnée, de 24.249,78 €, de semi-budgétaire de droit commun.

Attendu, qu'il ressort des informations transmises par la Trésorerie de CHATEAU-SALINS, que la totalité des sommes dues, par la société VENAISON DE LA TENSCH, au titre de la mise à disposition du bâtiment susmentionné sur la zone communautaire de FRANCALTROFF, s'élève à hauteur de 16.887,24 €, le 24/10/2018 ;

Considérant :

1) Qu'en application du principe comptable de prudence :

Il convient de constituer une provision dès qu'il apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

2) En application de l'al. 29° de l'article L.2321-2 du CGCT :

Une provision doit IMPERATIVEMENT être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

- ✓ Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune (...);
- ✓ Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce (procédure de règlement judiciaire ou de liquidation judiciaire) ;
- ✓ Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Conformément à l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 24/10/2018, quant à la situation précitée, présentée de la manière suivante :

Objet de la provision semi budgétaire	Montant total des provisions constituées au 01/01/2018	Risque au 24/10/2018 Reste à recouvrer et/ou évaluation de charges	Propositions d'actualisation des provisions soumises au conseil communautaire du mois d'octobre 2018		Montant total des provisions constituées au 31/12/2018
			Reprise / complément	Montant	
Bâtiment VENAISON-Impayés société VENAISON DE LA TENSCH-Principe de prudence-Risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés	24 249,78 €	16 887,24 €	Reprise	- 7 362,54 €	16 887,24 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver l'actualisation de la provision semi-budgétaire, au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, relative au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés, dans le cadre de la mise à disposition d'un bâtiment relais à la société VENAISON DE LA TENSCH, comme suit :

- AUTORISER la reprise, d'un montant de 7.362,54 €, de la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération n°CCSDCC15093 du 28/09/2015 susmentionnée, afin d'obtenir :
 - Type de provision constituée : semi-budgétaire de droit commun [seule la provision de dépense au chapitre 68 (dotations aux provisions) apparait au budget dans les opérations réelles, la non budgétisation de la recette (retracée par le comptable) permettant une mise en réserve réelle des provisions].
 - Montant total de la provision constituée le 28/09/2015 : 24.249,78 €
 - Montant de la reprise de provision à effectuer : 7.362,54 € (compte 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant »)
 - Montant total de la provision restant constituée au 31/12/2018 : 16.887,24 € (soit 24.249,78 € - 7.362,54 €).

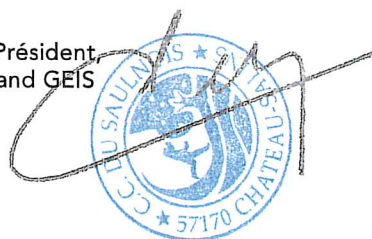
Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** l'actualisation de la provision semi-budgétaire, au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, relative au risque d'irrecouvrabilité des loyers impayés, dans le cadre de la mise à disposition d'un bâtiment relais à la société VENAISON DE LA TENSCH, telle que décrite ci-après :
- **AUTORISE** la reprise, d'un montant de 7.362,54 €, de la provision semi-budgétaire effectuée, conformément à la délibération CCSDCC15093 du 28/09/2015 susmentionnée ;
- **CONSERVE** une provision d'un montant total de 16.887,24 € au budget annexe de la zone de FRANCALTROFF, concernant le risque d'impayés des loyers relatif à la mise à disposition du bâtiment sis 57670 zone communautaire de FRANCALTROFF à la Société VENAISON DE LA TENSCH, conformément aux chiffres fournis par la Trésorerie de CHATEAUSALINS, le 24/10/2018 ;
- **QUALIFIE** la provision susmentionnée, de 16.887,24 € de semi-budgétaire de droit commun.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	80
Abstentions	3
Ne se prononcent pas	0
Suffrages exprimés	77
Pour	76
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		136 622,23	136 622,23
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		136 622,23	136 622,23
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)	114 447,00	114 447,00
1641	Emprunts en euros	114 447,00	114 447,00
1687	Autres dettes		
16874	Communes		
168741	Communes membres du GFP		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D	22 175,23	22 175,23
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)	22 175,23	22 175,23
10	Dotations fonds divers et réserves		
13911	Etat et établissement	6 990,55	6 990,55
13913	Département	15 184,68	15 184,68
15	Sur provisions pour risques et charges		
192	Moins values sur cession		
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	136 622,23	0,00	0,00	136 622,23

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		63 946,99	63 946,99
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)	12 510,00	12 510,00
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions	12 510,00	12 510,00
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	48 381,60	48 381,60
15	Prov. pour risques et charges		
2138	Autres constructions		
28138	Autres constructions	47 691,52	47 691,52
28158	Autres installations, matériel	690,08	690,08
.9	Prov. pour dépréciation		
192	Plus values sur cession		
481	Amort. des charges à étaler		
2315	Installations, matériel et out		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	3 055,39	3 055,39

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	63 946,99	0,00	85 675,24	0,00	149 622,23

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	136 622,23
Recettes propres disponibles	149 622,23
Solde	13 000,00

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2008	CREDIT BAIL IMMOBILIER	Société SOCALTRA	19 ans(s)	Mensuel.	338 920,00	142 080,00	17 760,00
2010	CREDIT BAIL IMMOBILIER	Société VENAISON DE LA T.	15 ans(s)	Mensuel.	328 358,16	202 066,36	25 258,32
2011	CREDIT BAIL IMMOBILIER	Sté PRO CONTROLE	15 ans(s)	Mensuel.	195 287,40	99 813,56	13 019,16

ZONE DE FRANCAITROFF - BP 2019

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	148
Nombre de membres présents	70
Nombre de suffrages exprimés	65
VOTES : Pour	60
Contre	5
Abstentions	5

Date de convocation : 30/04/2019

Présenté par le Président,
A CHATEAU-SALINS, le 06/05/2019

Le Président,
Délibéré par l'assemblée délibérante

A CHATEAU-SALINS, le 06/05/2019
Les membres du conseil communautaire

Le Président



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le

14 JUIN 2019

Le Président



Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 70

Nombre de conseillers votants : 72



Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 057-245701206-20190506-CCSDCC19026D-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mai 2019
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 30 avril 2019

POINT N° CCSDCC19026D

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : Budget Primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Francaltroff » de la Communauté de Communes du Saulnois - Année 2019

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Francaltroff » pour l'année 2019, comme suit :

Recettes de fonctionnement		95 221,99	€
Recettes d'investissement		149 622,23	€
	TOTAL	244 844,22	€
Dépenses de fonctionnement		95 221,99	€
Dépenses d'investissement		149 622,23	€
	TOTAL	244 844,22	€

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Francaltroff » de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2019, comme suit :

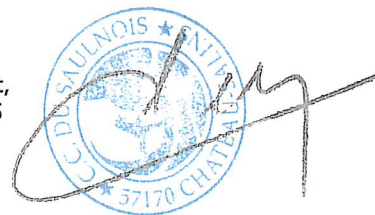
Recettes de fonctionnement		95 221,99	€
Recettes d'investissement		149 622,23	€
	TOTAL	244 844,22	€
Dépenses de fonctionnement		95 221,99	€
Dépenses d'investissement		149 622,23	€
	TOTAL	244 844,22	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	72
Abstentions	5
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	65
Pour	60
Contre	5

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS